



**action 70**  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
Haute-Saône

# Création d'entreprise

L'agence de développement économique de la Haute Saône



**HAUTE-SAÔNE INITIATIVE** est une association de type loi 1901 créée en juin 1998 à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Saône, bénéficiant du soutien de partenaires économiques (Banques, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, Experts-comptables, Communautés de Communes...).

Haute-Saône Initiative est une **PLATE-FORME** membre du réseau « **FRANCE INITIATIVE** », 1<sup>er</sup> réseau associatif d'aide à la création d'entreprise en France.

**FRANCE INITIATIVE** rassemble et fédère plus de 240 plateformes ayant pour mission d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux.

L'objectif d'Haute-Saône Initiative est de favoriser la création et la reprise d'entreprise en accordant aux porteurs de projet un **PRÊT D'HONNEUR** sans intérêts ni garantie personnelle destiné à renforcer les fonds propres de leur société.

Par ailleurs, Haute-Saône Initiative est habilitée :

- par OSEO pour le montage de dossiers de demande de **Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)**, prêt bancaire sans garantie ni caution personnelle
- par le Secrétariat d'Etat aux droits des Femmes pour l'instruction des dossiers de **Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)**, garantie se substituant aux cautions personnelles.
- Pour l'instruction et la validation des demandes de **prêt Nacre** mis en place par Les Services de l'Etat et La Caisse des Dépôts et Consignation

L'animation et le secrétariat d'Haute-Saône Initiative sont confiés à **ACTION 70**.

- Ci-dessous :**
- la présentation du prêt d'honneur Création
  - la présentation du prêt d'honneur Reprise et 1<sup>er</sup> développement de PME
  - la présentation du prêt d'honneur Transition

## VOS CONTACTS

### Action 70

Vesoul Technologia - Rue Max Devaux - BP 40085 - 70002 Vesoul Cedex  
Contacts : **Dominique CORDIER** | tél : 03 84 97 15 90 | @ : dcordier@action70.fr  
**Virginie GHEZA** | tél. : 03 84 97 13 71 - @ : vgheza@action70.fr

## HAUTE-SAONE INITIATIVE

**Haute-Saône Initiative** est une association loi 1901 créée en juin 1998 à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Saône, bénéficiant du soutien de partenaires économiques (Banques, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Experts-comptables, EDF, ...).

Son objectif est de favoriser la création et la reprise d'entreprises.

Haute-Saône Initiative est une **plateforme** membre du **Réseau France Initiative**, 1<sup>er</sup> réseau associatif d'aide à la création d'entreprises en France.

**France Initiative** rassemble et fédère plus de 240 plateformes ayant pour mission d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux.

## LE PRÊT D'HONNEUR

Haute-Saône Initiative accorde, aux **porteurs de projet**, des prêts d'honneur (sans intérêts, ni garantie personnelle) d'un montant maximum de 16.000 € destinés au renforcement des fonds propres de leur entreprise.

### Les bénéficiaires

Le prêt d'honneur s'adresse aux personnes physiques qui créent ou reprennent une entreprise **en société** en Haute-Saône et doit être mobilisé soit en capital soit en compte courant d'associé.

Il est destiné aux entreprises de moins de 3 ans d'existence ou en création.

Les activités visées sont :

- l'industrie ;
- l'artisanat de production ;
- le bâtiment et travaux publics ;
- le commerce et les services.

Sont exclues les exploitations agricoles.

### Les caractéristiques

- **Taux** : 0%
- **Montant** : plafonné à 16 000 € par entreprise, au plus égal aux apports personnels du porteur de projet.

Une assurance décès/incapacité/invalidité est déduite du montant du prêt.

Couplage du prêt d'honneur avec prêt ou crédit-bail accordé à l'entreprise par une banque ou un établissement financier.

- **Remboursement** : par prélèvement mensuel
  - pour un prêt d'un montant inférieur à 7.500 € le remboursement s'effectuera sur 36 mensualités,
  - pour un prêt d'un montant compris entre 7.500 € et 16.000 €, le remboursement s'effectuera sur 48 mensualités,

### Les modalités

Le créateur établit un dossier avec l'aide d'un organisme agréé par Haute-Saône Initiative.

Ensuite, il présente son projet devant le comité d'agrément de Haute-Saône Initiative chargé d'accorder le prêt. Ce comité est composé de chefs d'entreprise, de représentants des banques locales et d'un expert-comptable.

# LE PRÊT D'HONNEUR REPRISE & 1<sup>er</sup> DÉVELOPPEMENT DE PME

## HAUTE-SAONE INITIATIVE

**Haute-Saône Initiative** est une association loi 1901 créée en juin 1998 à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Saône, bénéficiant du soutien de partenaires économiques (Banques, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, experts-comptables, EDF, ...).

Son objectif est de favoriser la création et la reprise d'entreprises.

Haute-Saône Initiative est une **plateforme** membre du **Réseau France Initiative**, 1<sup>er</sup> réseau associatif d'aide à la création d'entreprises en France.

**France Initiative** rassemble et fédère plus de 240 plateformes ayant pour mission d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux.

## LE PRÊT D'HONNEUR

Haute-Saône Initiative accorde, aux **porteurs de projet**, des prêts d'honneur (sans intérêts, ni garantie personnelle) d'un montant maximum de 30.000 € destinés au renforcement des fonds propres de leur entreprise.

### Les bénéficiaires

Le prêt d'honneur s'adresse aux personnes physiques qui ont le projet dans le département de la Haute Saône de :

- **Reprendre** une entreprise **en société** ; **ou**
- **Développer** les activités de la **société** (*constituée depuis plus d'1 an et moins de 5 ans*) dont ils sont dirigeants ou/et associés.

S'il s'agit d'une reprise d'entreprise, celle-ci peut se réaliser de différentes façons :

- par la création de société nouvelle pour le rachat de l'actif ou des parts sociales ;
- par le rachat de parts sociales par le futur dirigeant et son groupe d'associés.

S'il s'agit d'un développement, celui-ci doit se traduire par des investissements, de nouveaux emplois et un accroissement du chiffre d'affaires.

**Les activités éligibles sont** : l'industrie, l'artisanat de production, le BTP, la fourniture de produits ou services aux entreprises, l'hébergement touristique.

Le prêt d'honneur doit être mobilisé en capital ou en compte courant de la société ou pour le financement du rachat des parts sociales.

## Les caractéristiques

- **Taux** : 0%
- **Montant** : au plus égal aux apports personnels des porteurs de projet à condition que les fonds propres nets de la société soient d'un montant équivalent. Dans tous les cas, le prêt est plafonné à **30.000 €** par projet.

S'il s'agit d'un second prêt d'honneur aux mêmes bénéficiaires, celui-ci devra être accompagné par de nouveaux apports en fonds propres des associés au moins équivalents au nouveau prêt sollicité.

Une assurance décès/incapacité/invalidité est déduite du montant du prêt.

Le prêt d'honneur doit être complémentaire à un financement bancaire à moyen terme accordé à l'entreprise ou au repreneur en cas de rachat de parts sociales.

- **Remboursement** : par prélèvement mensuel
  - pour un prêt d'un montant compris inférieur à 7.500 € le remboursement s'effectuera sur 36 mensualités,
  - pour un prêt d'un montant compris entre 7.500 € et 16.000 €, le remboursement s'effectuera sur 48 mensualités,
  - pour un prêt d'un montant supérieur à 16.000 € le remboursement s'effectuera sur 60 mensualités.

## Les modalités

Le créateur établit un dossier avec l'aide d'un organisme agréé par Haute-Saône Initiative.

Ensuite, il présente son projet devant le comité d'agrément de Haute-Saône Initiative chargé d'accorder le prêt. Ce comité est composé de chefs d'entreprise, de représentants des banques locales et d'un expert-comptable.

## HAUTE-SAONE INITIATIVE

**Haute-Saône Initiative** est une association loi 1901 créée en juin 1998 à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Saône, bénéficiant du soutien de partenaires économiques (Banques, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, experts-comptables, EDF, ...).

Son objectif est de favoriser la création et la reprise d'entreprises.

Haute-Saône Initiative est une **plateforme** membre du **Réseau France Initiative**, 1<sup>er</sup> réseau associatif d'aide à la création d'entreprises en France.

**France Initiative** rassemble et fédère plus de 240 plateformes ayant pour mission d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux.

## LE PRÊT D'HONNEUR

Haute-Saône Initiative accorde, aux **dirigeants d'entreprise**, des prêts d'honneur (sans intérêts, ni garantie personnelle) d'un montant maximum de 30.000 € destinés au renforcement des fonds propres de leur entreprise.

### Les bénéficiaires

Le prêt d'honneur s'adresse aux dirigeants personnes physiques dont la société, située en Haute-Saône, connaît un évènement accidentel de trésorerie indépendant de leur responsabilité.

**Les activités éligibles sont** : l'industrie, l'artisanat de production, le BTP, la fourniture de produits ou services aux entreprises, l'hébergement touristique.

**Les effectifs sauvegardés** concernent au minimum 5 salariés à temps plein.

Le prêt d'honneur doit être mobilisé dans le cadre d'une augmentation de capital ou en compte courant de la société.

## Les caractéristiques

- **Taux** : 0%
- **Montant** : 30.000 € maximum  
Une assurance décès/incapacité/invalidité est déduite du montant du prêt.
- **Apports nouveaux des actionnaires** : au moins égaux au montant du prêt d'honneur
- **Financement bancaire complémentaire** : au moins égal au montant du prêt d'honneur
- **Remboursement** : par prélèvement mensuel
  - pour un prêt d'un montant compris inférieur à 7.500 € le remboursement s'effectuera sur 36 mensualités,
  - pour un prêt d'un montant compris entre 7.500 € et 16.000 €, le remboursement s'effectuera sur 48 mensualités,
  - pour un prêt d'un montant supérieur à 16.000 € le remboursement s'effectuera sur 60 mensualités.
- **Différé** : selon les cas, un différé de remboursement de 6 mois maximum pourra être attribué

## Les modalités

Le chef d'entreprise établit un dossier avec l'aide d'un organisme agréé par Haute-Saône Initiative.

Ensuite, il présente, en présence de son expert-comptable et de son banquier, son projet devant le comité d'agrément de Haute-Saône Initiative chargé d'accorder le prêt. Ce comité est composé de chefs d'entreprise, de représentants des banques locales et d'un expert-comptable.